



## VILLE DE GENECH

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté Egalité Fraternité

### ARRÊTÉ DU MAIRE PORTANT PERMISSION DE VOIRIE POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX RUE DU PLUMONT *Au droit du n°912*

Le Maire de la Commune de GENECH ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-2 et L2213-1 ;

Vu le code de la route ;

Vu la demande de la société ROBINEAU FRERES en date du 4 février 2021 concernant la réalisation de travaux de création de 3 branchements d'eau, pour le compte de Noréade, en occupant temporairement le domaine public rue du Plumont, au droit du n°912 ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité de tous pendant les travaux ;

#### ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : Du 7 septembre 2021 au 7 octobre 2021, la société ROBINEAU FRERES, sise 54 rue de pont du Houblon à BOUVIGNIES (59870), est autorisée à procéder à la réalisation de travaux au droit du n°912 rue du Plumont et à déposer des matériaux issus du chantier sur le domaine public.

**Article 2** : La société ROBINEAU FRERES a la charge de la signalisation de son chantier dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Elle sera en outre responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter des travaux.

**Article 3** : La société ROBINEAU FRERES précisera au maire la date exacte à laquelle débiteront les travaux de façon à ce qu'il puisse en suivre l'exécution.

**Article 4** : Aussitôt après l'achèvement des travaux, la société ROBINEAU FRERES sera tenue d'enlever tous les décombres, terres, dépôts de matériaux, gravois, immondices et de réparer immédiatement tous les dommages qu'il aura pu causer à la voie publique et à ses dépendances.

**Article 5** : Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

**Article 6** : Ampliation du présent arrêté sera faite, pour exécution chacun en ce qui le concerne à :

- M. le DGS de la commune de GENECH, chargé de son application.
- à la société ROBINEAU FRERES,
- à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Cysoing.

Copie sera transmise à Monsieur le Préfet du Département du Nord.

Genech, le 31 Août 2021

Le Maire,

Odile RIGA